AR-Préfecture de Basse-Terre
Acte certifié éxécutoire
971-219711322-20241223-15-DE
Réception par le Préfet : 23-12-2024
Publication le : 06-01-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Décembre 2024

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2024

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	19	04
Vote		
A L'UNANIMITÉ	Pour : 23	
	Contre : 00	
	Abstentions :0	

Convocation du Conseil Municipal en date du : 11 Décembre 2024

L'an 2024, le Mardi 17 Décembre à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DÉLIBÉRATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 6ème session ordinaire de l'année.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina URGIN - M. Patrick LAVITAL – M. Jacques ANSELME – Mme Gilberte EUGÉNIE - M. Alain SARREAU – Mme Marie-Claude MARCIN – M. Albert LOSAT – M. Serge SACILE – M. Rémi DUFLO - M. Charles-Henri DEVAUX – Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Sylviane BOURGEOIS - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER.....(19)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Jimmy FAUSTA.....(04)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Laurence LAROCHELLE .....(06)

*Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article **L.2121-15** du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un **secrétaire de séance** pris au sein du conseil municipal. **Madame Sabrina URGIN** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.*

D_20241217_75
LA NOUVELLE ORGANISATION DES SERVICES COMMUNAUX

VU le Code général de la Fonction publique (CGFP),

VU la délibération N°03 du 27 février 2024 portant instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au sein de la collectivité,

CONSIDÉRANT que dans un souci d'amélioration de l'action publique, il y a lieu de procéder à la réorganisation des services,

CONSIDÉRANT que la nouvelle organisation se doit de correspondre au mieux aux critères établis dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP,

CONSIDÉRANT par ailleurs que l'organe délibérant est compétent en matière d'organisation des services,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'UNANIMITE

Article 1 : CRÉATION DE PÔLES

Ce niveau intermédiaire entre le Directeur Général des Services et les autres services a pour vocation d'améliorer la fluidité des échanges et la mise en œuvre des projets et grandes orientations stratégiques.

Il est procédé à la création des pôles suivants :

N°	Intitulé du pôle	Objectifs/Missions	Services
P1	**Pôle Administratif et Financier**	*En charge des tâches administratives générales de la collectivité* *Gestion et accompagnement du personnel* *Gestion de la comptabilité et de toutes les opérations financières* *Gestion de la relation avec la population*	- Affaires Générales, Assemblées & Élections - *Coordination des Services* - Ressources Humaines - Finances - Communication et Relations Publiques
P2	**Pôle Supports à l'administration**	*Gestion des démarches diverses liées à l'état civil* *Gestion de l'économat et des réseaux* *Appui juridique* *Gestion de la réglementation des ERP* *Amélioration de l'action publique*	- Services à la population - Moyens Généraux - Informatique et Réseaux - Juridique et Commande Publique - Réglementation et protection civile - Qualité
P3	**Pôle Enfance Jeunesse et Animation de la Vie locale**	*Animation du territoire* *Gestion de la vie locale et des politiques culturelles et sportives* *Gestion des écoles et de la restauration* *Insertion et accompagnement aux initiatives locales*	- *Développement des quartiers et démocratie participative* - Culture, Patrimoine & vie associative - Sports - Bibliothèque & Archives - Insertion et Jeunesse - *IIPC* - Éducation : Affaires et Restauration scolaires
P4	**Pôle technique, cadre de vie et développement territorial**	*Gestion et entretien des infrastructures et espaces publics* • *Urbanisme et Foncier* • *Aménagement et développement du territoire* •	- Services techniques et logistique - *Suivi de travaux et d'interventions extérieures* - Urbanisme, Affaires foncières & fiscales - Aménagement et développement local & Environnement

Article 2 : AUTRES SERVICES OU ÉTABLISSEMENT

Pour rappel, certaines missions et/ou services restent **réglementairement** rattachés directement à l'autorité territoriale. ***Toutefois, dans un souci d'organisation et de gestion quotidienne (temps de travail, etc.), ces services auront un lien hiérarchique fonctionnel avec le DGS.***

Il s'agit de:

- La Police Municipale: en charge de la sécurité et la tranquillité publiques
- Le Centre Communal d'Action Sociale: en charge de l'action sociale à destination de publics spécifiques
- L'Assistant.e de Prévention: en charge de la démarche de prévention en matière de conditions de travail du personnel

Article 3 : DIRECTEURS -RICES DE PÔLES

Il est procédé à la création de la fonction de **directeur/directrice de pôle** selon les modalités suivantes :

Effectif	**04**
Intitulé de la fonction	➢ **Directeur_rice du Pôle Administratif et Financier** ➢ **Directeur_rice du Pôle Supports à l'administration** ➢ **Directeur_rice du Pôle Enfance Jeunesse et Animation de la Vie locale** ➢ **Directeur_rice du Pôle technique, cadre de vie et développement territorial**
Catégories	**A ou B**
GRADES	**Tous grades de catégorie A et B existant au sein de la collectivité**
Groupes RIFSEEP	**A2, A3, B1, B2**
Missions	➢ Pilotage stratégique et technique : projets, organisation interne, propositions ➢ Définition des objectifs ➢ Coordination et développement de l'ensemble des activités du pôle ➢ Encadrement de l'ensemble des services du pôle ➢ Management
Positionnement hiérarchique	Rattaché_e directement au Directeur Général des Services
Management	OUI
Ouvert aux contractuels	OUI *(articles L.332-2, L.332-6 et L.332-7 du CGFP)*

Article 4 : ORGANISATION INTERNE DES PÔLES

Afin de rendre plus cohérente l'organisation de la Collectivité, les services sont modifiées de la manière suivante :

- Suppression des directions et de la fonction de « directeur_rice »
- Nouvelle dénomination des services avec les « **responsables de services** »
- **Les chargé.es de mission :** rattachés soit au directeur ou à la directrice de pôle soit à un responsable de service

Pôle	Service existant	Modification
P1	Service Affaires Générales, Assemblées & Élections	NON
	Coordinateur_ice des Services	*Chargé.e de mission de coordination des Services*
	Direction des Ressources Humaines	Service Ressources Humaines
	Direction des Affaires Financières	Service Finances
	Service Communication et Relations Publiques	NON
P2	Services à la population	NON
	Direction des Moyens Généraux	Service Moyens Généraux
	Cellule Informatique	Service Informatique et Réseaux
	Service Affaires Juridiques	Service Juridique et Commande Publique
	Service Réglementation et protection civile	NON
	Service Qualité	NON
P3	Service Développement des quartiers et démocratie participative	*Chargé.e de mission "développement des quartiers et démocratie participative"*
	Service Culturel et gestion du Patrimoine et des Archives	Service Culture, Patrimoine & vie associative
	Service des Sports	NON
	Bibliothèque	Service Bibliothèque & Archives
	Point Information Jeunesse/ Accompagnement initiatives locales	Service Insertion et Jeunesse
	Insertion et Initiatives Professionnelles Communales	*Chargé.e de mission "Insertion et Initiatives Professionnelles Communales (IIPC)"*
	Direction des Affaires Scolaires	Service Éducation *(Affaires et Restauration scolaires)*
	Restauration Scolaire	
P4	Service technique, environnement et cadre de vie	Services techniques et logistique
	Chargé.e de suivi de travaux	*Chargé. de mission "suivi de travaux et d'interventions extérieures"*
	Urbanisme	Service Urbanisme, Affaires foncières et fiscales
	Chargé.e d'aménagement du territoire et suivi de projet	Service Aménagement et développement local & Environnement

<u>Article 2</u> : DATE D'EFFET

La présente délibération prendra effet au **1er Janvier 2025**.
Toutefois, afin de tenir compte des délais réglementaires permettant de procéder à cette nouvelle organisation (délai de publication de vacance notamment), ainsi qu'à la nécessaire communication aux agents, une phase d'expérimentation sera mise en œuvre au cours du premier semestre de l'année 2025, afin que l'organigramme rentre en vigueur au plus tôt au **1er Juillet 2025.**

<u>Article 3</u> : CRÉDITS BUDGÉTAIRES

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget et reconduits chaque année.

Article 4 : Le Maire de Trois-Rivières, le Directeur Général des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 17 Décembre 2024.
Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisie par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

MAIRIE DE TROIS-RIVIERES * 97114 *

Jean-Louis FRANCISQUE

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20241223-15-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 23-12-2024

Publication le : 06-01-2025

ORGANIGRAMME DE LA COLLECTIVITÉ DE TROIS-RIVIÈRES

Mise à jour SEPTEMBRE 2024
Avis CST: 31/10/2024 Entrée en vigueur: 2025

MAIRE

- CCAS
- Police Municipale
- *Assistant.e de prévention*
- *Cabinet*

Directeur.rice Général.e des Services

Coordination des Services

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- Affaires Générales, Assemblées & Élections
- Ressources Humaines
- Finances
- Communication et Relations Publiques

PÔLE SUPPORTS À L'ADMINISTRATION

- Services à la population
- Moyens Généraux
- Informatique et Réseaux
- Juridique et Commande Publique
- Réglementation et protection civile
- Qualité

PÔLE ENFANCE JEUNESSE ET ANIMATION DE LA VIE LOCALE

- *Développement des quartiers et démocratie participative*
- Culture, patrimoine et vie associative
- Sports
- Bibliothèque & Archives
- Insertion & Jeunesse
- *Insertion et Initiatives Professionnelles Communales (IIPC)*
- Éducation *(Affaires et Restauration scolaires)*

PÔLE TECHNIQUE, CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Services techniques et logistique
- *Suivi de travaux et d'interventions extérieures*
- Urbanisme, Affaires foncières et fiscales
- Aménagement et développement local et Environnement

LÉGENDE:

- : Pôles + Services ou établissements rattachés directement à l'autorité
- : Services
- : Cellules/Chargé.es de mission
- : Positionnement hiérarchique direct

Hôtel de ville de Trois-Rivières – Place du Capitaine Moïse Bébel – 97114 Trois-Rivières
☎ *05 90 92 90 05* *Fax : 05 90 92 81 23* *Email : mairie@villetroisrivieres.fr*

AR-Préfecture de Basse-Terre
971-219711322-20241223-15-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le préfet : 23-12-2024
Publication le : 06-01-2025

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20241223-15-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le préfet : 23-12-2024

Publication le : 06-01-2025